



annonces



affaires page 12



photo page 16



ne page 45



villégiature page 47

Spécial avenir

Elle met le permis bateau en ligne



La passion de Maider Loisil pour la navigation a donné naissance à une entreprise sur le net.

Lire en dernière page

Elle a inventé le permis bateau sur Internet

Professeur de langues, Maider Loisil a profité d'un déménagement pour créer sa société.

Témoignage

L'idée est née à Paris et s'est concrétisée à Saint-Brieuc chez deux professeurs qui voulaient quitter la capitale. Elle, Maider, travaillait dans les langues; lui, Jean-Marc, passionné de voile, dans le multimédia. Mais il lui manquait encore le permis bateau. Il s'est donc lancé dans la préparation de l'examen, en octobre 2003. Et, tout naturellement, il a cherché à réviser sur internet. En vain. Il n'a rien trouvé. Sans attendre, Jean-Marc a rédigé ses propres questions de révision : 200 au total. Un travail énorme, qu'il n'a pas voulu se résoudre à garder pour lui. Une solution : créer son entreprise. Sa mutation professionnelle, en mai 2004, permettra d'accélérer les choses. Sa compagne démissionne pour le suivre à Saint-Brieuc. Et c'est finalement elle qui se saisit du projet.

Elle se forme pendant deux ans à la gestion, par le biais du Centre national d'enseignement à distance (Cned). Puis bénéficie, grâce à l'ANPE, de l'aide aux chômeurs créant ou reprenant une entreprise (Accre). Elle rejoint aussi le réseau de la pépinière d'entreprises de la communauté d'agglomération de Saint-Brieuc.

Le 1er juin 2006 naît la société Arcouest Studio. En décembre, à

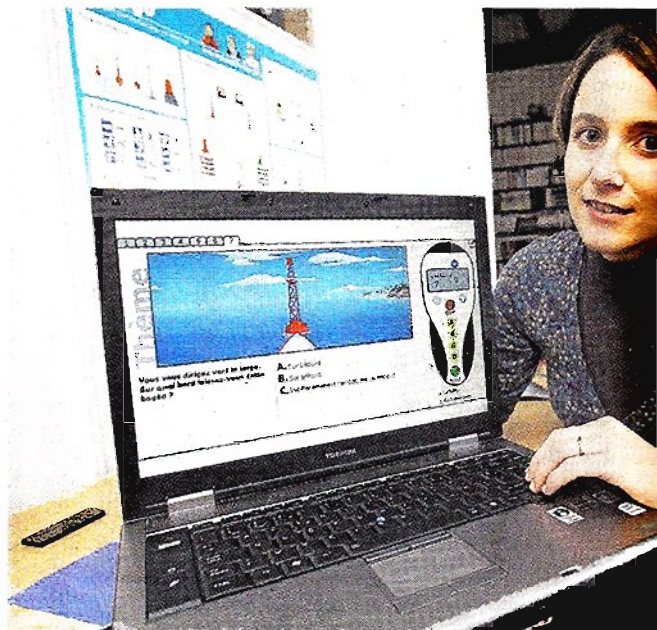
quelques jours du Salon nautique, le site Internet monpermisbateau.com est mis en ligne. Première surprise : les clients ne vivent pas tous à deux pas du littoral. Bien au contraire. Ils se connectent de Reims, de Lyon ou d'ailleurs...

Deuxième surprise : le site visait surtout les particuliers, mais les bateaux-écoles viennent aussi nombreuses s'y renseigner. Jusque-là, les professionnels utilisaient les codes des grands éditeurs, c'est tout. Apparemment, ils attendaient de nouveaux supports. D'autant que l'année 2007 s'annonçait euphorique pour le secteur, avec la réforme du permis bateau.

Atout de Maider : la réactivité d'Internet. Elle peut enrichir le site au gré de ses rencontres. Ici, un parent d'élève qui travaille dans la communication; là, un sauveteur en mer qui décortique les besoins des pros...

Maider affine sa stratégie et fait de ses soutiens des associés. Elle se verse enfin un salaire. Ce 6 décembre 2008, monpermisbateau.com sera à nouveau présenté au Salon nautique, au stand de Côtes d'Armor développement. L'objectif : travailler avec les institutions publiques dans la formation des formateurs et présenter le petit dernier, monpermisfluvial.com

Paul-Emmanuel GALLAND.



Grâce à monpermisbateau.com, on peut réviser le permis bateau de chez soi.

Nom	Arcouest studio
Activité	services sur Internet
Création	juin 2006
Chiffre d'affaires	2007 : 5 500 € avec un seul site ; 2008 : 35 000 € (prévu) avec deux sites
Effectif	1
Interlocuteur	Maider Loisil
Site internet	monpermisbateau.com , monpermiscotier.com , monpermisradio.com , monpermisfluvial.com

Le conseil

de Maider Loisil

« Aller chercher un œil neuf sur son projet »

Le contenu du site Internet monpermisbateau.com a été conçu sans savoir qui serait client. « Il faut prévoir l'action commerciale dès le début. Particulièrement quand on investit Internet. L'outil touche potentiellement le monde entier, mais il est difficile d'être visible sur la toile. La solution a été d'aller chercher un œil neuf, qui corrige et propose des choses qu'on n'imagine pas. Pour pouvoir corriger ses erreurs, il ne faut pas voir trop grand au début. »



Pour vous aider

Sabine Renard de

« Une année sans charges sociales »

« 60 à 70 % des créateurs d'entreprise ne sont pas accompagnés. Après cinq ans, la moitié d'entre eux ont arrêté leur activité. Parmi les remèdes : l'aide aux demandeurs d'emploi créant ou reprenant une entreprise (Accre), dont a bénéficié Maider Loisil. Un pack à la carte, qui peut par exemple offrir une année d'exonération de charges sociales ou un apport de capital correspondant à la moitié des droits Asse-dic restant à percevoir. »

★ www.anpe.fr ou apce.com

